



**DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES
PARTICULIERES
(D.P.P.)**

pour la

**Préparation à la 2^{de} session d'examens
de l'année universitaire**

2010/2011

L'UFR STAPS organise des séances de préparation à la 2^{de} session d'examen dans le but d'aider les étudiants dans la réussite de leurs études.

Pourquoi des D.P.P. ?

L'Université d'Orléans a choisi un calendrier prévoyant le déroulement des 2 sessions d'examen avant les vacances d'été. Ce choix ne permet pas de respecter 2 mois entre les 2 sessions annuelles de contrôle des connaissances. Dans ce cas, l'arrêté du 23 avril 2002 (article 29) relatif aux études universitaires conduisant au grade de Licence prévoit l'organisation de dispositions pédagogiques particulières (DPP), arrêtées par le conseil d'administration de l'université.

Objectifs des D.P.P.

Les séances organisées dans le cadre des DPP n'ont pas pour objectif de faire acquérir de nouvelles connaissances ou de nouvelles applications des connaissances acquises dans l'année. Elles se distinguent en cela des cours ou TD. Leur but est d'aider les étudiants ayant échoué en 1^{ère} session d'examen à **identifier leurs lacunes** à partir notamment des corrigés d'épreuves, puis à **organiser leurs révisions** en conséquence et enfin de **répondre aux questions** qu'ils se posent durant la période de révisions précédant la 2^{de} session.

Elles s'adressent donc à des étudiants motivés, s'investissant pleinement dans un travail personnel.

Organisation

Il est prévu d'ouvrir des séances de DPP pour chaque élément d'enseignement de semestres pairs de LICENCE.

Les DPP se dérouleront du mardi **14 juin au jeudi 16 juin 2011**.

Chaque séance de DPP peut durer entre 1 et 2 h.

Un calendrier prévisionnel sera affiché (et mis en ligne sur le site de l'UFR STAPS) le **6 juin 2010**. Les horaires des séances ne pourront alors plus être modifiés.

Il sera nécessaire de s'inscrire pour suivre les séances.

Les inscriptions se feront au service de la scolarité **du mercredi 8 juin au vendredi 10 juin 2011**.

Les étudiants concernés devront déposer une fiche nominative signée par enseignement désiré (jointe à ce document).

Dispositions Pédagogiques Particulières
Année universitaire 2010-2011

Fiche d'inscription à déposer avant le 10 juin 2011
au service de la scolarité de l'UFR STAPS

Élément d'enseignement concerné :

N° de l'UE et n° du semestre :

Nom de l'élément:

Identification de l'étudiant(e) :

Nom patronymique :

Prénoms :

Engagement à suivre les séances de DPP :

J'ai pris connaissance du calendrier d'organisation des
séances organisées pour l'élément désigné ci-dessus et m'engage à
y assister.

Signature de l'étudiant

Dispositions Pédagogiques Particulières
Année universitaire 2010-2011

Fiche d'inscription à déposer avant le 10 juin 2011
au service de la scolarité de l'UFR STAPS

Élément d'enseignement concerné :

N° de l'UE et n° du semestre :

Nom de l'élément :

Identification de l'étudiant(e) :

Nom patronymique :

Prénoms :

Engagement à suivre les séances de DPP :

J'ai pris connaissance du calendrier d'organisation des
séances organisées pour l'élément désigné ci-dessus et m'engage
à y assister.

Signature de l'étudiant